

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO



Politiques des règlements de tournois provinciaux (Niveau compétitif)

Version 2.1
(septembre 2015)

Table des matières

1) Règlements généraux des compétitions de niveau compétitif.....	4
1.1 Durée de la saison	4
1.2 Droit de participation	4
1.3 Critères de validation pour la participation aux compétitions.....	5
2) Règlements spécifiques aux compétitions de niveau compétitif	6
2.1 Équipements obligatoires	6
2.1.1 Équipements acceptés	6
2.1.2 Équipements refusés	6
2.1.3 Taping	7
2.1.4 Inspection.....	7
2.2 Pesée	7
2.3 Divisions	8
2.3.1 Groupes d'âges.....	8
2.3.2 Division de poids pour les compétitions niveau compétitif	9
2.4 Durée des combats	10
2.5 Règlements d'arbitrage	10
2.6 Contact au visage	10
2.7 Forfait.....	10
2.8 Protêts et plaintes	11
2.8.1 Disponibilité.....	11
2.8.2 Comité de protêt.....	11
2.8.3 Substitution	11
2.8.4 Coût des protêts.....	11
2.9 Équipements électroniques	12
3) Règlements des entraîneurs	13
3.1 Responsabilité	13
3.2 Nombre d'entraîneurs permis par Dojang	13
3.3 Éligibilité des entraîneurs.....	13
3.4 Comportement des entraîneurs.....	13
3.5 Tenue vestimentaire	13
3.6 Attente d'un entraîneur	14
4) Règlements pour les organisateurs de tournoi.....	15
4.1 Type de compétitions niveau compétitif	15
4.2 Attribution et dates des tournois de niveau compétitif.....	16
4.3 Officiels (arbitres).....	16
4.4 Vente d'équipement	16
4.5 Modalité et coût d'inscription	16
4.6 Retard.....	17
4.7 Prix d'entrée pour spectateurs.....	17
4.8 Passe V.I.P.	17
4.9 Mode de compétition	17
5) Surface de combat	18
5.1 Dimension des surfaces.....	18
5.2 Nombres de combattants	18
5.3 Table des officiels et du personnel médical	18
6) Organisation et déroulement d'une compétition	19
6.1 Responsabilités	19
6.1.1 Envois des invitations	19
6.1.2 Avant la compétition.....	20
6.1.3 Pendant la compétition.....	20
6.1.4 Après la compétition	20
6.1.5 Personnes ressources.....	21

6.2 Normes concernant les lieux où se déroule une compétition	21
6.2.1 Accès.....	21
6.2.2 Zone des spectateurs	21
6.3 Services et équipements de sécurité requis lors d'une compétition	21
6.3.1 Service de premiers soins.....	21
6.3.2 Salle de premiers soins.....	22
6.3.3 Trousse de premiers soins	22
6.3.4 Téléphone et numéros d'urgence.....	22
7) Pénalités et amendes.....	23
7.1 Respect des combattants	23
7.2 Respect des arbitres.....	23
7.3 Respect des spectateurs	23
7.4 Respect des surfaces de combats.....	23
7.5 Respect des présents règlements	23
7.6 Respect des amendes.....	23
8) Discipline	24
8.1 Entraîneurs, athlètes, officiels, spectateurs, bénévoles et coordonnateurs.....	24
8.2 Application des règles de discipline.....	24
9) Équipe Québec.....	25
9.1 Système de classement québécois des athlètes.....	25
9.1.1 Système de pointage.....	27
9.1.2 Transfert de divisions.....	28
9.1.3 Têtes de séries	28
9.1.4 Critères de sélection des Têtes de séries	28
9.2 Participation aux entraînements Équipe Québec.....	28
9.2.1 Règles de présence aux entraînements Équipe Québec	29
9.2.2 Blessures empêchant la présence aux entraînements Équipe Québec.....	29
9.3 Participation aux Championnats Canadiens.....	30
9.4 Sélection d'athlètes du Québec en vue de la participation d'un tournoi OPEN.....	30
9.5 Bourses Équipe Québec	32
Entente avec la Fédération Québécoise de Taekwondo.....	33
Annexe A – Recommandations du Comité des officiels (Coupe du Québec) :	34
Annexe B – Surface de combat (unis)	35
Annexe C – Fiche de protêt.....	36
Annexe D – Exemples de manuel d'invitation pour une Sélection Équipe Québec	37
Annexe E– Exemples des équipements obligatoires et acceptés ou refusés.	39
Annexe F – Arbres de combats pour les catégories « Élite », « B » et « C » pour 3 athlètes et -	45
Annexe G – Arbres de combats pour la catégorie « B » et « C » pour 4 athlètes et +	46
Annexe H – Arbres de combats pour la catégorie « Élite » pour 4 athlètes et +	47

1) Règlements généraux des compétitions de niveau compétitif

1.1 Durée de la saison

La saison des tournois provinciaux débute le 1er septembre et se termine le 31 août.

1.2 Droit de participation

Tous les athlètes demeurant au Québec et membre en règle avec la F.Q.T. peuvent participer à une compétition de niveau compétitif.

Les athlètes du niveau compétitif sont classés dans 3 catégories : la catégorie « C », la catégorie « B » et la catégorie « Élite ».

La catégorie « C » se veut une introduction à un niveau plus élevé de compétition. Ce niveau de compétition a été mis en place pour préparer les athlètes à des frappes aux visages. Dans cette catégorie, les casques ont une visière complète qui protège le visage et les frappes autorisées au visage doivent être faite de façon directe (pas de coup de pied avec rotation).

La catégorie « C » s'adresse aux athlètes :

- Ceintures bleu à bleu barre rouge.
- De groupe d'âge cadet et junior.
- Qui participent au réseau de compétition participatif depuis minimum 1 an.

Les combats de la catégorie « C » sont offerts dans le cadre des « Sélections Équipe Québec ». Les athlètes qui y participent bénéficient du même type d'encadrement et d'organisation, dont des combats avec les plastrons électroniques et la reprise vidéo. Il y a aussi deux compétitions provinciales du niveau participatif qui offre également une compétition de la catégorie « C ». Lors de ces événements, les athlètes inscrits dans cette catégorie bénéficieront encore une fois des combats avec plastrons électroniques et reprises vidéo.

La catégorie « B » se situe entre le niveau participatif (compétitions couleurs) et le niveau élite (les Sélections). Ce niveau de compétition a été mis en place pour éviter un passage trop brusque du niveau participatif, au niveau élite.

La catégorie « B » s'adresse aux athlètes :

- Ceintures rouges et noires.
- De groupe d'âge cadet, junior et sénior.
- Qui n'ont pas encore participé à une compétition « Sélection Équipe Québec ».
- Qui participent au réseau de compétition participatif depuis minimum 2 années.

Les combats de la catégorie « B » sont offerts dans le cadre des « Sélections Équipe Québec ». Les athlètes qui y participent bénéficient du même type d'encadrement et d'organisation, dont des combats avec les plastrons électroniques et la reprise vidéo. Il y a aussi deux compétitions provinciales du niveau participatif qui offre également une compétition de la catégorie « B ». Lors de ces événements, les athlètes inscrits dans cette catégorie bénéficieront encore une fois des combats avec plastrons électroniques et reprises vidéo.

Les athlètes qui désirent intégrer le niveau « Élite » doivent être ceinture noire et obligatoirement participer à au moins une compétition au sein de la catégorie « B » dans le cadre des « Sélections Équipe Québec » afin d'obtenir son admissibilité à ce niveau et par conséquent aux événements nationaux.

Pour résumer, la catégorie « Élite » s'adresse aux athlètes :

- Ceintures noires.
- De groupe d'âge cadet, junior et senior.
- Qui ont déjà participé à une compétition « Sélection Équipe Québec » ou à un Championnat National au cours des 2 dernières saisons.
- Qui ont déjà participé à une compétition de niveau compétitif de la catégorie « B » la saison précédente.

Pour chacune des étapes des « Sélections Équipe Québec », au moment de la confirmation de sa participation, un compétiteur junior pourrait faire le choix de participer en tant que junior **et** en tant que senior s'il est à sa dernière année de junior. Il devra cependant défrayer le coût des deux inscriptions. Au niveau national, un compétiteur pourra aussi faire le Championnat National Senior et le Championnat National Junior s'il le désire et s'il répond aux critères de Taekwondo Canada.

Aucune affiliation sur place lors des compétitions.

1.3 Critères de validation pour la participation aux compétitions

- Vérification du numéro de membre
- Vérification de l'inscription
- Vérification du grade de ceinture pour la catégorie « B » et la catégorie « C »
- Pesée
- Classement des athlètes (pour les divisions de poids)

2) Règlements spécifiques aux compétitions de niveau compétitif

2.1 Équipements obligatoires

Les équipements obligatoires sont ceux qui ont été homologués ou reconnus par la W.T.F ou par la F.Q.T. (voir annexe E pour des précisions) :

- Le dobuk complet avec la ceinture de couleur reconnue par la F.Q.T. (bleu pour la catégorie « C », rouge et noire pour la catégorie « B » et noire seulement pour la catégorie « Élite »).
- Le protecteur buccal **transparent ou blanc (aucun protecteur buccal opaque ou de couleur ne sera toléré)**
- Les protèges avant-bras, sous le dobuk. Les protecteurs en coton ne sont pas permis.
- Les gants de protection (blancs seulement)
- La coquille, sous le dobuk (autant pour les garçons que pour les filles)
- Les protèges tibia, sous le dobuk. Les protecteurs en coton ne sont pas permis.
- Les chaussons pour plastrons électroniques de marque Daedo

NB : En vertu de changements récents aux règlements de la Fédération Mondiale de Taekwondo (WTF), tous vêtements religieux qui ont reçu l'approbation de la Fédération Mondiale de Taekwondo sont désormais tolérés sous le casque et l'uniforme.

Les plastrons électroniques et casques sont fournis par la F.Q.T.

2.1.1 Équipements acceptés

Seuls les équipements approuvés par la W.T.F. et la F.Q.T. sont autorisés lors d'une compétition.

D'autres équipements sont autorisés pour une protection supplémentaire tels que :

- Protection avant-bras, sous le dobuk, avec protège coude.
- Protection pour les genoux, sous le dobuk, doivent être en tissus, sans parties en métal ni en plastique.

Voir annexe E pour des précisions.

2.1.2 Équipements refusés

Les équipements refusés sont indiqués, avec images à l'appui, dans l'annexe E, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de normalisation des équipements.

Tous colliers, bracelets, montres, bagues, piercings avec attache de métal doivent être enlevés, sans exceptions.

Aucune lunette n'est autorisée pour les compétitions de niveau compétitif en raison des coups au visage.

2.1.3 Taping

Tout « *taping* » doit être fait et approuvé par le personnel médical lors de la compétition. Il est de la responsabilité de l'athlète et de l'entraîneur d'avoir son propre rouleau de « tape » pour se faire « taper ».

2.1.4 Inspection

Pour les « Sélections Équipe Québec », l'inspection doit se faire par des officiels désignés à la table d'inspection. Il va de même pour les compétitions de la catégorie « C » et « B » qui se déroulent lors des compétitions provinciales du niveau participatif.

2.2 Pesée

La pesée doit être officialisée par un officiel (arbitre), ou un bénévole ayant un grade d'arbitre provincial, désigné par le responsable du comité des officiels, il doit être assisté d'un observateur. Les membres des comités suivants peuvent être présents lors de la pesée : tournois, arbitres, entraîneurs, athlètes et C.A. de la F.Q.T.

La limite de poids est fixée à la première décimale, c'est-à-dire que « n'excédant pas 50 Kg » est établi à 50,0 Kg. Un athlète qui pèse 50,09 est inclus dans la catégorie. Par contre, un athlète qui pèse 50,1 Kg n'est pas autorisé à participer dans cette catégorie. (Règlement WTF)

Un athlète a droit à un maximum de 2 pesées pour faire son poids. Sauf, dans le cas où il n'y a pas de balance calibrée disponible et réservée à l'essai. (Règlement WTF) Dans un tel cas, l'athlète a droit à un nombre d'essais illimité à l'intérieur de la période de temps allouée à la pesée.

L'officiel à la pesée doit apposer ses initiales pour chacun des athlètes pesés. Les feuilles de pesées doivent être signées par l'officiel et contresigné par l'observateur désigné par le responsable du comité des officiels ou par le C.A. de la F.Q.T.

La pesée doit se dérouler la veille de la compétition et peut durer jusqu'à 3 heures. Les heures suggérées selon la norme sont :

18h30 à 21h30 pour tous. Toutefois, il est possible que les officiels de la pesée choisissent d'effectuer la pesée en procédant catégorie par catégorie.

Tenue pour la pesée

Lors de la pesée, les hommes devront porter un caleçon et les femmes un caleçon et une brassière. Toutefois, la personne peut se mettre nue si elle le désire. (Applicable pour toutes catégories).

Délai

Selon la décision de la FQT, un délai de 30 minutes et plus peut être ajouté pour une raison majeure (mauvaise température, bris d'équipement, etc.).

Pour la catégorie « C » et la catégorie « B » la pesée peut se faire en même temps que les heures de pesé lors des « Sélections Équipe Québec » mais peut aussi se faire le jour même entre 8H00 et 9H00 sous les mêmes conditions que la catégorie « Élite ». Notez que pour les compétitions de la

catégorie « C » et la catégorie « B » qui se déroulent lors des compétitions provinciales du niveau participatif, la pesée se déroulera le jour même entre 8H00 de 9H00 dans un local approprié à cet effet.

2.3 Divisions

Les participants seront regroupés par sexe, groupe d'âge et division de poids.

2.3.1 Groupes d'âges

ANNÉES DE RÉFÉRENCE	Compétitions niveau compétitif						
	Cadet Poom B			Junior Poom A			Sénior
	Années de naissance correspondant aux groupes d'âges						
2015-2016	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998 et moins
2016-2017	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999 et moins
2017-2018	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000 et moins

2.3.2 Division de poids pour les compétitions niveau compétitif

Division de poids des Sélections seniors et du Championnat Canadien seniors

Hommes	plus de ...	N'excédant pas...
Fin		54 Kg
Fly	54 Kg	58 Kg
Bantam	58 Kg	63 Kg
Feather	63 Kg	68 Kg
Light	68 Kg	74 Kg
Welter	74 Kg	80 Kg
Middle	80 Kg	87 Kg
Heavy	87 Kg	

Femmes	plus de ...	N'excédant pas...
Fin		46 Kg
Fly	46 Kg	49 Kg
Bantam	49 Kg	53 Kg
Feather	53 Kg	57 Kg
Light	57 Kg	62 Kg
Welter	62 Kg	67 Kg
Middle	67 Kg	73 Kg
Heavy	73 Kg	

Division de poids des Sélections juniors et du Championnat Canadien juniors

Catégorie « Élite » : JUNIOR « POOM A »				
Catégorie « B » : JUNIOR « POOM A »				
Hommes			Femmes	
Plus de ...	N'excédant pas...	Classes de poids	Plus de ...	N'excédant pas...
	45kg	Fin		42kg
45kg	48kg	Fly	42kg	44kg
48kg	51kg	Bantam	44kg	46kg
51kg	55kg	Feather	46kg	49kg
55kg	59kg	Light	49kg	52kg
59kg	63kg	Welter	52kg	55kg
63kg	68kg	Light Middle	55kg	59kg
68kg	73kg	Middle	59kg	63kg
73kg	78kg	Light Heavy	63kg	68kg
78kg		Heavy	68kg	

Catégorie « Élite » : CADET « POOM B »				
Catégorie « C » : CADET				
Hommes			Femmes	
Plus de ...	N'excédant pas...	Classes de poids	Plus de ...	N'excédant pas...
	33kg	Fin		33kg
33kg	37kg	Fly	33kg	36kg
37kg	41kg	Bantam	36kg	39kg
41kg	45kg	Feather	39kg	42kg
45kg	49kg	Light	42kg	45kg
49kg	53kg	Welter	45kg	48kg
53kg	57kg	Light Middle	48kg	51kg
57kg	61kg	Middle	51kg	54kg
61kg	65kg	Light Heavy	54kg	57kg
65kg		Heavy	57kg	

2.4 Durée des combats

Catégorie	Nombre de Manches	Durée (secondes)	Repos (secondes)
“B” & “C”	3	90	45
“ÉLITE”	3	120	60

2.5 Règlements d'arbitrage

Les compétitions de niveau compétitif sont arbitrées par des officiels de niveau provincial P2 et plus. Les officiels de niveau provincial P4 & P3 peuvent arbitrer seulement sur recommandation du comité des officiels. Les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Mondiale de Taekwondo sauf pour les règles spécifiques mentionnés dans ce document.

2.6 Contact au visage

Le contact au visage sans restriction de force est permis pour tous autres groupes d'âge, pour toutes les catégories et dans les compétitions de niveau compétitif.

2.7 Forfait

Aux cours d'une étape, tout athlète qui abandonne un combat pour une raison ou pour une autre conservera ses points accumulés, mais se voit retiré pour le reste de la dite étape. Donc cet athlète se voit perdre tous ses autres combats par forfait. Il en est de même pour un athlète victime d'un K-O.

2.8 Protêts et plaintes

2.8.1 Disponibilité

Les formulaires de protêt et plainte doivent être disponibles en tout temps sur la table du chronométreur de chaque surface de combat. L'entraîneur a 10 minutes après la fin du combat pour effectuer un protêt. Dans le cas où il y a un système de reprise vidéo en place, il n'y a pas de possibilité de protêt.

2.8.2 Comité de protêt

Le comité de protêt qui prendra la décision à ce sujet devra être constitué de 3 membres choisis parmi:

- 1 membre du conseil administratif (FQT) qui agit comme président du Comité de protêt.
- 1 membre du comité des tournois détenant un certificat d'arbitre provincial 1
- 1 membre du comité des arbitres détenant un certificat d'arbitre provincial 1
- 1 membre du comité des entraîneurs détenant un certificat d'arbitre provincial 1
- 1 membre du comité des athlètes détenant un certificat d'arbitre provincial 1

Il est de la responsabilité de chaque comité d'identifier, auprès de la FQT, le nom de la personne désignée qui doit être présente à la compétition.

Si la personne désignée est absente au moment du protêt ou ne peut être remplacée en raison d'un conflit d'intérêt, elle perd son droit de représentation au protêt dont elle est absente.

Dans le cas où il y a un système de reprise vidéo en place, il n'y a pas de possibilité de protêt.

2.8.3 Substitution

Il est possible de substituer un membre du comité de protêt par une personne désignée seulement que lorsqu'il y a un **conflit d'intérêt**.

2.8.4 Coût des protêts

Pour les sélections, le coût d'un protêt est de 200 \$ et ne peut être fait que pour une seule cause et une seule raison.

Le montant doit être payé en argent et sera remis à la F.Q.T.

Que le protêt soit gagné ou non, il n'y a pas de remboursement.

Dans le cas où il y a un système de reprise vidéo en place, il n'y a pas de possibilité de protêt.

2.9 Équipements électroniques

Toutes les compétitions sanctionnées par la F.Q.T. utilisent des systèmes électroniques pour les compétitions de niveau compétitif. Les systèmes électroniques doivent comprendre : un ordinateur des manettes pour chaque juge, des haut-parleurs, au moins un écran pour afficher les résultats en temps réel, deux transmetteurs et un récepteur USB pour les plastrons électroniques.

3) Règlements des entraîneurs

3.1 Responsabilité

Le comportement des spectateurs et des athlètes provenant d'un Dojang donné sont de la responsabilité de l'entraîneur du Dojang en question.

Il est de la responsabilité de l'entraîneur de voir à ce que son ou ses athlètes soient inscrits dans la bonne division. Toute erreur de la sorte entraînera une disqualification. De plus, aucun changement de catégorie ne sera accepté après la date limite des inscriptions.

3.2 Nombre d'entraîneurs permis par Dojang

Des frais de 10 \$ d'admission seront exigés pour tous les entraîneurs qui désirent participer aux sélections. Cependant ces frais ne seront pas exigés lors d'une compétition de niveau participatif qui inclut la participation de la catégorie « C » et la catégorie « B ».

3.3 Éligibilité des entraîneurs

L'entraîneur doit :

- posséder un certificat DAN de la WTF.
- posséder une carte valide de premiers soins.
- avoir au moins une attestation du P.N.C.E. niveau B théorique.
- avoir suivi la formation d'assistant instructeur du P.N.C.E niveau pratique en Taekwondo pour entraîner les catégories « B » et « C ».
- avoir suivi la formation instructeur de dojang du P.N.C.E niveau pratique en Taekwondo pour entraîner la catégorie « Élite ».
- avoir suivi une formation d'arbitrage de combat avec le grade R2c ou P4c.

Notez que les formations d'arbitrage sont valides pour une période de 5 ans.

3.4 Comportement des entraîneurs

(Voir discipline section 11)

3.5 Tenue vestimentaire

Lorsque l'entraîneur est assis sur la chaise d'entraîneur, il doit être habillé convenablement; le port du jean, culottes courtes, camisoles, casquettes, cellulaires, caméras et oreillettes bluetooth sont défendu. Sont acceptés : tenue de ville, veston, dobuk et survêtement identifié à son école ou à une équipe de taekwondo.

3.6 Attente d'un entraîneur

Afin d'accommoder le plus de gens possible, les arbitres devront, dans la mesure du possible, attendre l'entraîneur d'un athlète, et ce, seulement si ce dernier est impliqué dans un autre combat avec un autre athlète.

Exemple : il n'y aura pas d'attente si l'entraîneur est à la cafétéria.

Pour ce faire, l'athlète devra être présent dans le carré de combat à l'endroit approprié et attendre son entraîneur.

4) Règlements pour les organisateurs de tournoi

4.1 Type de compétitions niveau compétitif

▪ **Sélections Équipe Québec (organisées par le comité des tournois de la F.Q.T.)**

Le comité des tournois doit mandater un organisateur qui s'occupera de toute la logistique selon les critères mentionnés dans la section 7 de ce document. Toutes les dépenses devront être approuvées par le comité des tournois. Un bilan des revenus et dépenses devra être remis au comité des tournois par l'organisateur 30 jours au plus tard après l'événement.

Nombre maximum de compétiteurs : 200 (incluant catégories « Élite », « C » et « B »)
Nombre de plateaux : 4 plateaux
Montant octroyé pour l'organisateur : \$1000.00
Frais de dépenses : 100% des frais sont assumés par la F.Q.T.
Revenus des inscriptions : 100% des revenus vont à la F.Q.T.

▪ **Sélections Équipe Québec (en association avec une compétition provinciale de niveau participatif)**

Dans ce cas, la Sélection Équipe Québec se déroule soit la veille ou le lendemain d'un tournoi provincial déjà octroyé à un organisateur. L'organisateur s'occupera de toute la logistique selon les critères mentionnés dans la section 7 de ce document et la F.Q.T. assumera une partie des frais de dépenses.

Nombre maximum de compétiteurs : 200 (incluant catégories « Élite », « C » et « B »)
Montant octroyé pour l'organisateur : \$200.00
Nombre de plateaux : 4 plateaux
Frais de dépenses : 50% des frais pour le local est assumé par la F.Q.T.
pour les 2 jours de compétitions
100% des montants alloués aux officiels et au personnel médical lors de la Sélection Équipe Québec sont assumés par la F.Q.T.
Partage des revenus : 100% du prix d'entrée des spectateurs vont à l'organisateur.

▪ **Compétitions pour les catégories « C » et « B » (dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif)**

Dans ce cas, la compétition pour ces 2 catégories se déroule en même temps que le tournoi provincial déjà octroyé à un organisateur. L'organisateur s'occupera de toute la logistique selon les critères mentionnés dans la section 7 de ce document et assumera toutes les dépenses.

Nombre maximum de compétiteurs : 100
Nombre de plateaux : 1 plateau
Montant octroyé pour l'organisateur : \$0.00
Frais de dépenses : 100% des frais sont assumés par l'organisateur à l'exception des frais du personnel médical dédié au plateau des catégories « C » et « B » qui sont assumés par la F.Q.T.
Revenus des inscriptions : 100% des revenus vont à la l'organisateur.

4.2 Attribution et dates des tournois de niveau compétitif

Les dates et le nombre de Sélections Équipe Québec ainsi que les compétitions pour les catégories « C » et « B » qui se déroulent dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatifs sont déterminés par les membres du comité de haute performance et seront ensuite soumises à l'approbation finale du C.A.

Par la suite, le comité des tournois devra produire un calendrier de tournoi incluant les compétitions provinciales de niveau récréatif, les compétitions provinciales de niveau compétitifs et les championnats nationaux.

Le comité des tournois proposera des organisateurs pour les compétitions provinciales de niveau compétitifs aux membres du C.A. Le C.A. dispose en tout temps du droit de conclure certaines ententes avec un organisateur en particulier si cela s'avère profitable ou bénéfique à la F.Q.T.

4.3 Officiels (arbitres)

Pour les Sélections Équipe Québec, c'est l'organisateur mandaté par la F.Q.T. qui doit répondre aux exigences du comité des officiels (annexe A). Par contre, tous les frais mentionnés dans l'annexe A seront défrayés par la F.Q.T. Un minimum de 6 arbitres par surface de combat est requis. La demande doit être faite par écrit au comité des officiels par le comité des tournois.

Pour les compétitions des catégories « C » et « B » qui se déroulent dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif c'est l'organisateur qui doit répondre aux exigences du comité des officiels (annexe A). Par contre, il n'aura pas à déboursier pour les frais de transport et d'hébergement. L'organisateur doit avoir un minimum de 6 arbitres par surface de combat pour la catégorie « B » et doit faire une demande par écrit au comité des officiels.

4.4 Vente d'équipement

Il doit y avoir un fournisseur d'équipement sur place lors des Sélections Équipe Québec désigné par la F.Q.T.

4.5 Modalité et coût d'inscription

L'inscription doit être complétée en ligne sur le site de la F.Q.T. et le paiement doit être posté au bureau de la F.Q.T. dans les délais indiqués sur le site Internet.

Les frais d'inscriptions pour les Sélections Équipe Québec sont de **70\$** pour la catégorie « Élite », de **60\$** pour les catégories « C » et « B » et de **10\$** pour les entraîneurs.

Les frais d'inscriptions pour les compétitions pour les catégories « C » et « B » qui se déroulent dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif est de **60\$** et sans frais pour les entraîneurs.

Aucun changement de catégorie ne sera accepté après la date limite des inscriptions.

Aucun remboursement ne sera accordé sur les frais d'inscription.

4.6 Retard

L'inscription doit être complétée en ligne sur le site de la F.Q.T. ; **aucun retard ne sera toléré.**
Les paiements doivent être reçus **au bureau de la FQT** avant la date limite indiquée

4.7 Prix d'entrée pour spectateurs

Le prix maximum pouvant être chargé aux spectateurs ne devrait pas dépasser :

Sélections Équipe Québec

Adultes : \$ 10.00

Enfants : \$ 5.00 (de 5 à 12 ans)

Enfant moins de 5 ans : gratuit

Pour les compétitions des catégories « C » et « B » qui se déroulent dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif, le prix maximum pouvant être chargé aux spectateurs ne devrait pas dépasser :

PROVINCIALE

Adultes : \$ 8.00

Enfants : \$ 4.00 (de 5 à 12 ans)

Enfant moins de 5 ans : gratuit

4.8 Passe V.I.P.

Une passe V.I.P. doit être émise pour chaque membre présent du C.A. de la F.Q.T. et des membres du comité des tournois.

4.9 Mode de compétition

L'arbre de combat employé lors des Sélections Équipe Québec pour la catégorie « Élite » est un arbre de combat d'élimination directe dans le cas où l'arbre de combat comprend 3 athlètes et moins (annexe F) et d'élimination directe avec repêchage Olympique pour la 3^e place dans le cas où l'arbre de combat comprend 4 athlètes et plus (voir annexe H).

Pour les catégories ne comportant qu'un(e) seul(e) athlète, il n'y aura pas de combat garanti, mais s'il y a possibilité de faire un combat d'exhibition, alors ce combat pourra être inséré dans la grille horaire.

Pour les catégories « C » et « B », l'arbre de combat employé lors de ces tournois est un arbre de combat d'élimination directe dans le cas où l'arbre de combat comprend 3 athlètes et moins (annexe F) et d'élimination directe avec combat pour la 3^e place dans le cas où l'arbre de combat comprend 4 athlètes et plus (voir annexe G).

5) Surface de combat

5.1 Dimension des surfaces

Toute surface doit être conforme aux dimensions de la WTF, c'est-à-dire mesurer 8 mètres par 8 mètres avec une surface unie.

L'usage d'un pourtour de sécurité additionnel d'une autre couleur (1 mètre de chaque côté, pour une surface totale de 10m x 10m) est obligatoire.

Conforme aux normes de sécurité (article 9) et à l'annexe B.

5.2 Nombres de combattants

Le nombre de combattants admis pour une Sélection Équipe Québec, pour une journée par surface est de 50 combattants. Donc pour une compétition ayant 200 combattants, le nombre minimum de surface est de 4.

Le nombre de combattants admis pour une compétition des catégories « C » et « B » qui se déroulent dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif, pour une journée par surface est de 100 combattants. Donc pour une compétition ayant 100 combattants, le nombre minimum de surface est de 1.

La règle du premier arrivé, premier servi doit s'appliquer dans la réception des inscriptions.

5.3 Table des officiels et du personnel médical

Un minimum d'un deux tables par surface de combat doit être à la disposition des officiels, opérateurs des systèmes électroniques, opérateurs des systèmes de reprise vidéo et bénévoles de surface. Ces tables doivent être situées selon la disposition illustrée à l'annexe B. Le document de l'annexe C, sur les protêts, doit y être présent sur chaque table.

Une table du personnel médical est aussi à prévoir et devra être installée à l'endroit requis pour le personnel médical. Voir exemple à l'annexe C.

6) Organisation et déroulement d'une compétition

6.1 Responsabilités

6.1.1 Envois des invitations

Le comité des tournois est responsable de rédiger le document d'invitation pour les « Sélections Équipe Québec » et de le faire afficher sur le site de la Internet de la F.Q.T.

Il n'y a aucun envoi postal.

Il est de la responsabilité du comité des tournois de soumettre les informations requises dans le document d'invitation à la « Sélection Équipe Québec » ainsi que pour les catégories « C » et « B » qui se déroule lors des compétitions provinciales de niveau participatif :

- Type de compétition : « Sélection Équipe Québec »
- Nom et date de la compétition
- Nom et adresse du site de la compétition
- Frais d'admission (article 4.7)
- Informations relatives à l'inscription :
 - En ligne seulement (article 4.6)
 - Date limite d'inscription (article 4.6)
 - Frais d'inscription (article 4.5)
 - Paielement : Nom et adresse civique complète
 - L'inscription du poids de l'athlète est obligatoire (article 2.2)
 - Nom des personnes responsables et moyens de les contacter
 - Mentionner que la compétition est sanctionnée par la F.Q.T.
- Horaire de la compétition et de pesée (article 2.2)
- Équipements obligatoires (article 2.1)
- Divisions de poids (article 2.3.2)
- Durée des combats (article 2.4)
- Mode de compétition (article 4.9)
- Conditions pour le contact au visage (article 2.6)
- Indications pour les entraîneurs (article 3.2, 3.3 et 3.5)
- Indications pour un hôtel à proximité du site de la compétition
- Indications routières pour se rendre sur le site de la compétition

Consulter l'annexe D pour avoir un exemple de document d'invitation.

6.1.2 Avant la compétition

Dans le cas d'une Sélection Équipe Québec, le comité des tournois doit faire une demande au Comité des arbitres, plusieurs semaines avant la tenue de la compétition, afin de s'assurer de la présence des arbitres lors de la compétition.

Il doit aussi aviser le centre hospitalier le plus près de la date et de l'heure de la compétition afin d'assurer un service adéquat en cas d'urgence.

Dans le cas d'une compétition pour les catégories « C » et « B » qui se déroule dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif, c'est à l'organisateur à faire la demande au comité des arbitres.

6.1.3 Pendant la compétition

Le comité des tournois doit s'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les services sont conformes aux présents règlements.

Il doit s'assurer de la présence constante sur les lieux de la compétition de personnes qualifiées, détenant au moins, une formation équivalente au cours de secourisme général attesté par l'Ambulance Saint-Jean, dans **une proportion minimale d'une personne pour 2 surfaces de combat.**

6.1.4 Après la compétition

Le responsable du personnel médical devra fournir à la F.Q.T., dans les 3 semaines suivant la compétition, un rapport d'accident pour les blessures ayant exigées des soins de la part d'un professionnel de la santé.

Le comité des tournois devra fournir à la F.Q.T., dans les 3 semaines suivant la compétition, un rapport d'incident sur toute plainte ou sanction émis par un des membres des différents comités présent lors de la compétition.

Le comité des officiels devra fournir à la F.Q.T., dans les 3 semaines suivant la compétition, un rapport de per diem et de remboursement de dépenses ainsi que toutes plaintes d'officiels présents lors de la compétition.

6.1.5 Personnes ressources

Il est de la responsabilité de l'organisateur d'avoir un nombre suffisant de bénévoles lors de sa compétition, il doit y fournir des bénévoles aux endroits suivants :

- Table de chaque surface de combat (2 minimum)
- Entrée du local de compétition
- Salle des bénévoles et des arbitres
- Résultats des athlètes
- Sécurité

Un cours de formation pour bénévole est mis à la disposition de l'organisateur par la F.Q.T.

C'est la F.Q.T. qui s'occupe de désigner une personne ressource pour faire les arbres de combats et d'enregistrer les résultats dans le système de classement cumulatif des athlètes québécois.

6.2 Normes concernant les lieux où se déroule une compétition

6.2.1 Accès

Les sortie d'urgence des lieux de compétition doivent être déverrouillées et libres de tout obstacle afin de permettre une évacuation rapide.

6.2.2 Zone des spectateurs

L'endroit aménagé pour ceux-ci devra être soit une estrade suffisante pour le nombre de spectateurs ou être des chaises aménagées en grande quantité et être situées à au moins trois mètres de la surface de combat.

6.3 Services et équipements de sécurité requis lors d'une compétition

6.3.1 Service de premiers soins

Pour les « Sélections Équipe Québec », il est obligatoire d'avoir au moins un professionnel de la santé sur les lieux afin de superviser le personnel médical. Il doit être présent durant la compétition. Il devra aussi y avoir un physiothérapeute sur place ainsi qu'une planche dorsale.

Ce sont les mêmes exigences dans le cas d'une compétition pour les catégories « C » et « B » qui se déroule dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif.

6.3.2 Salle de premiers soins

Une salle de premiers soins doit être aménagée sur le site de compétition.

6.3.3 Trousse de premiers soins

Une trousse de premiers soins doit être accessible sur le site de compétition et doit contenir, en plus du matériel de premiers soins, la désignation de l'emplacement du téléphone disponible le plus près du site de compétition.

6.3.4 Téléphone et numéros d'urgence

Un téléphone doit être accessible près de l'aire de compétition. Les numéros d'urgence suivants doivent être affichés près de celui-ci :

- 1° ambulance;
- 2° centre hospitalier;
- 3° police;
- 4° service d'incendie.

7) Pénalités et amendes

7.1 Respect des combattants

Le nombre de combattants admis pour une journée par surface est contrôlé par la F.Q.T. Par contre, dans le cas d'une compétition pour les catégories « C » et « B » qui se déroule dans le cadre d'une compétition provinciale de niveau participatif, si le minimum de 25 athlètes inscrit n'est pas atteint lors de l'inscription en ligne, celle-ci sera annulée.

7.2 Respect des arbitres

Si l'organisateur doit s'assurer de répondre aux exigences du comité des arbitres (annexe A).

7.3 Respect des spectateurs

L'endroit aménagé pour ceux-ci devra être soit une estrade suffisante pour le nombre de spectateurs ou être des chaises aménagées en grande quantité et être situées à au moins trois mètres de la surface de combat avec séparation physique (corde, barrière etc.).

7.4 Respect des surfaces de combats

Il est de la responsabilité de l'organisateur de respecter les dimensions de surfaces de combat conformément à l'article 7.1

7.5 Respect des présents règlements

Tout organisateur doit respecter les présents règlements sous peine de sanction ou de représailles de la part de la F.Q.T.

7.6 Respect des amendes

Toute personne qui doit verser une amende à la F.Q.T. se voit suspendu de toute activité de taekwondo relié à la F.Q.T. pour toute la période où il n'a pas payé la totalité du montant dû.

8) Discipline

8.1 Entraîneurs, athlètes, officiels, spectateurs, bénévoles et coordonnateurs.

Toutes personnes qui enfreint le présent règlement peut lui valoir une convocation devant un comité de déontologie le cas échéant sera nommé par le C.A. de la F.Q.T.

- 1) Tout personne qui frappe, bouscule ou qui tente de le faire à un arbitre, un athlète ou un entraîneur peut se voir automatiquement expulser de la compétition et pourrait être suspendu indéfiniment par la F.Q.T. selon le rapport et la recommandation du comité de déontologie.
- 2) Tout comportement abusif de la part d'une personne (cracher, geste obscène, menace, mauvaise conduite, etc.) peut se voir automatiquement expulser et pourrait être suspendu indéfiniment par la F.Q.T. selon le rapport et recommandation du comité de déontologie.
- 3) Les spectateurs sont sous la responsabilité de l'entraîneur, toute conduite abusive de la part d'un spectateur peut lui valoir une expulsion du site de compétition et le club pourra faire objet de sanction vis à vis la F.Q.T.
- 4) Tout comportement abusif d'un entraîneur ou d'un arbitre envers une personne peut entraîner une suspension indéfinie.

8.2 Application des règles de discipline

L'application des règles de discipline peut se faire par l'organisateur du tournoi, les représentants du comité des arbitres, les représentants du comité des tournois et les représentants du C.A. de la F.Q.T.

La personne qui expulse un individu doit, dans les 48 heures qui suivent, faire parvenir un rapport par écrit à la F.Q.T. / comité de déontologie, des faits qui lui ont permis d'expulser un individu.

9) Équipe Québec

9.1 Système de classement québécois des athlètes

Ce système vise un objectif TRIPLE :

- Le choix et l'ordre des athlètes qui apparaissent dans la liste des athlètes identifiés transmise au gouvernement du Québec.
- La sélection des athlètes qui représenteront le Québec lors de tournois internationaux ciblés par la F.Q.T.
- La détermination des favoris dans les arbres de combats lors des tournois des « Sélections Équipe Québec ».

Ce système de classement prend en considération un minimum de deux saisons et un maximum de trois saisons consécutives de performances, avec une dévaluation de 50% des points remportés la 1^{ère} saison. La procédure est la suivante :

Au 1^{er} septembre de chaque année, le total des points cumulés entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année antérieure demeure actif en totalité, les points cumulés deux ans auparavant, toujours entre le 1er septembre et le 31 août, sont dévalués de 50%; les points cumulés antérieurement à ces deux saisons sont effacés, exception faite aux points mérités lors des Jeux olympiques. L'athlète cumule de nouveaux points à partir du 1er septembre.

Par exemple, au 1^{er} septembre 2013, les points cumulés entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013 demeurent inscrits au classement, les points cumulés au cours de la saison 2011-2012 (1^{er} septembre au 31 août toujours) sont réduits de 50%. Les points gagnés avant le 1^{er} septembre 2011 sont effacés. L'athlète peut maintenant cumuler les points pour sa saison 2013-2014.

Le système de classement s'applique aux athlètes « Élites » seniors et juniors du groupe d'âge junior « Poom A », mais chaque groupe à un système propre avec ses règles et un classement séparé.

Seules exceptions :

- Les points remportés lors des jeux olympiques apparaîtront durant quatre (4) ans se dévaluant de 25% chaque année.
- Les points remportés par les athlètes Juniors aux Jeux Olympiques Juniors apparaissent durant 2 saisons, ou jusqu'à ce que l'athlète ne soit plus junior, avec une dévaluation par saison de 25% du total initialement remporté pour cet événement.

Un athlète junior qui participe à un tournoi en tant que senior cumule les points obtenus dans cette situation chez les seniors. L'athlète junior qui passe définitivement à la catégorie senior conserve ses points juniors avec une dévaluation à 25 % des points cumulés au cours de la saison précédente.

Les points accumulés lors des Opens internationaux sont offerts comme suit :

La F.Q.T. annonce sur son site web, en septembre, quels tournois sont éligibles afin qu'un athlète y cumule des points de classement;

1. L'athlète participe au nombre d'Opens qui lui convient.
2. La F.Q.T. n'accorde que les points de l'Open éligible (parmi ceux identifiés et annoncés en début de saison) où l'athlète a le mieux performé, et non un total cumulatif des points acquis lors de ces tournois.
3. Il est de la responsabilité de l'athlète et de son entraîneur de signaler à la F.Q.T. la participation au tournoi Open et le résultat obtenu, que la F.Q.T. vérifie ensuite avec le comité organisateur.

Par exemple : La F.Q.T. annonce en novembre qu'elle considère les tournois suivants éligibles à l'obtention de points de classement par les athlètes du Québec : Open de Paris, US Open, Dutch Open, Open d'Allemagne et Open du Canada. Une athlète prend part à l'Open de Paris et y remporte 4 combats et la médaille de bronze, ce qui lui vaut 16 points. Ces points se rajoutent à son total. L'athlète combat ensuite au US Open, mais n'y remporte qu'un match, donc son total de points continue de refléter les points obtenus à l'Open de Paris. L'athlète combat ensuite à l'Open du Canada, où elle remporte 4 combats et la médaille d'or, ce qui lui vaut 20 points. Ce total remplace désormais celui de 16 points remporté lors de l'Open de Paris.

Pour la saison 2015-2016, la Fédération Québécoise de Taekwondo octroiera des points aux Opens suivants:

- US
- Canada
- Dutch
- Belgique
- Allemagne
- Espagne
- Paris
- Autriche

Le même système de classement sera utilisé pour les athlètes de la catégorie « B », se basant uniquement sur les compétitions de niveau compétitif du Québec.

Il n'y aura aucun système de classement pour les athlètes de la catégorie « C ».

9.1.1 Système de pointage

Voici les tableaux d'octroi des points selon les événements et performances, chez les Seniors et les Juniors.

N.B : Un « bye » (laisser-passer) est considéré comme une victoire.

Dans le calcul des points, la F.Q.T. arrondit les pointages à la hausse, à une seule décimale.

POINTS DE CLASSEMENT ATHLÈTES SENIORS

Tournoi	Sélections Équipe Québec (chaque étape)	Championnat Canadien	Championnat Canadien par Catégories Olympique	Championnat Panaméricain	Tournoi de qualification pour les Jeux Panaméricain	Jeux Panaméricain	Championnat du monde	Jeux Olympiques (valide pour 4 ans) ***	Opens
Points de Participation **	4	6	6	3	2	4	4	6	4
Points par Victoire	5	5	5	3	3	5	5	5	5
Point par victoire dans le repêchage	2.5	2.5	2.5	1.5	1.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Point de podium ***	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 8 Argent : 6 Bronze : 4	Or : 7 Argent : 4 Bronze : 2	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5

POINTS DE CLASSEMENT ATHLÈTES JUNIORS POOM A

Tournoi	Sélections Équipe Québec (chaque étape)	Championnat Canadien	Championnat Panaméricain Junior	Championnat du monde	Jeux de la Jeunesse (valide pour 2 ans) ***	Opens
Points de Participation **	4	6	3	4	6	4
Points par Victoire	5	5	3	5	5	5
Point par victoire dans le repêchage	2.5	2.5	1.5	2.5	2.5	2.5
Point de podium ***	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 8 Argent : 6 Bronze : 4	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 12 Argent : 9 Bronze : 7	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5

** Pour obtenir les points de participation, l'athlète doit être inscrit, avoir réussi son poids et s'être présenté sur le plateau de combat.

*** Lorsqu'il n'y a pas d'adversaire inscrit et que le podium est gagné par défaut, il n'y a pas de points attribués pour une victoire.

9.1.2 Transfert de divisions

Tous les athlètes conservent leurs points même s'ils changent de division.

9.1.3 Têtes de séries

Pour toutes les étapes des « Sélections Équipe Québec », jusqu'à quatre têtes de séries seront établies pour chaque catégorie, selon le rang de chaque participant au classement cumulatif québécois des athlètes (article 9.1).

9.1.4 Critères de sélection des Têtes de séries

Consultez le site de la F.Q.T. pour obtenir le classement des athlètes québécois.

9.2 Participation aux entraînements Équipe Québec

Les entraînements Équipe Québec sont des entraînements hebdomadaires offerts aux meilleurs athlètes du Québec. Jusqu'à cette année, ils étaient connus sous le nom « Centres d'entraînement haute-performance ». Ces entraînements sont organisés et soutenus financièrement par la Fédération Québécoise de taekwondo. Les entraîneurs qui conduisent ces entraînements sont sélectionnés en fonction des excellents résultats qu'ils obtiennent avec leurs propres athlètes, de leurs qualifications et de leurs aptitudes à travailler avec un groupe d'athlètes de différents clubs. Le salaire des entraîneurs et les frais de locaux sont couverts par la F.Q.T. Les athlètes d'élite ont donc accès à ce service gratuitement. Les entraînements regroupant les meilleurs athlètes d'une région, et même souvent de plusieurs régions, représentent une occasion extraordinaire pour les athlètes de combattre avec une diversité de partenaires. Plusieurs athlètes qui y participent de façon régulière en constatent les effets bénéfiques pour leur développement. De plus, le respect et la camaraderie qui s'installent entre les participants réguliers contribuent à créer le sentiment d'appartenance à l'Équipe Québec lors des participations aux événements extérieurs.

Actuellement, les entraînements Équipe Québec sont offerts :

- Québec, 1000, rue Jolibois le samedi après-midi, de 15h à 17h, sous la responsabilité de Maître Alain Bernier
- Montréal, au Complexe Sportif Claude-Robillard, 1000 rue Émile- Journault, (portion est du gymnase double) le vendredi soir, de 19h30 à 21h30, sous la responsabilité de Maître Raymond Mourad.

9.2.1 Règles de présence aux entraînements Équipe Québec

Un nombre minimum d'entraînement Équipe Québec sont obligatoires pour l'accès à :

- Une participation aux championnats canadiens (article 9.3).
- Une possibilité d'être sélectionné sur une équipe d'athlètes du Québec pour participer à un tournoi Open International de Taekwondo (article 9.4).
- Une possibilité d'obtenir une bourse Équipe Québec (article 9.5).

Ces règles incluent certains assouplissements pour les athlètes des régions éloignées.

Certaines régions (Saguenay/Lac St-Jean) ont des entraînements Équipe Québec Régionaux. Les athlètes de ces régions pourront comptabiliser ces entraînements reconnus par la F.Q.T., mais devront avoir participé à au moins un entraînement mensuel Équipe Québec à Québec ou à Montréal.

Un athlète qui doit se déplacer car le lieu des entraînements d'Équipe Québec le plus proche est situé à 100 km et plus comptabilise 2 participations pour chaque entraînement complet.

La participation à un Camp d'entraînement interprovincial d'élite régi et organisé par la F.Q.T. sera comptabilisée comme la participation à deux entraînements Équipe Québec de la région du club de l'athlète.

9.2.2 Blessures empêchant la présence aux entraînements Équipe Québec

Si une blessure a forcé un arrêt d'entraînement prolongé d'un(e) athlète et si un billet médical le confirmant a été transmis aux bureaux de la F.Q.T. au plus tard deux semaines après que la blessure soit survenue, l'athlète conserve son admissibilité aux tournois nationaux, à l'obtention d'une bourse Équipe Québec et à la possibilité d'être sélectionné à participer à un tournoi Open à condition qu'il (elle) aie participé à au moins 50% (+ ou – deux sessions) des entraînements Équipe Québec (CEHP) de la saison auquel il (elle) était éligible jusqu'à la date de soumission du billet médical et qui font suite au délai de carence demandé par le professionnel et qu'il se soit inscrit à la « Sélection Équipe Québec » à laquelle il est empêché de participer.

Pour les périodes d'incapacité de moins de un mois, les billets signés par un chiropraticien ou un physiothérapeute seront acceptés. Toute absence occasionnée par une blessure de plus d'un mois devra être justifiée par un billet signé par un médecin.

Dans toute situation de blessure, pour que le billet de justification soit pris compte, l'athlète devra se présenter et assister à l'entraînement. Il pourra en profiter pour faire d'autres exercices autorisés.

9.3 Participation aux Championnats Canadiens

Pour que la F.Q.T. approuve l'inscription d'un athlète québécois à l'un ou l'autre des championnats canadiens, ou tournois nationaux de sélection (exemple : «team trial »), l'athlète doit :

- Avoir combattu à au moins une « Sélection Équipe Québec » et avoir participé à 5 entraînements d'Équipe Québec (connus sous l'appellation « centres d'entraînement haute-performance »).

ou

- Avoir combattu à au moins deux « Sélection Équipe Québec » et avoir participé à 3 entraînements d'Équipe Québec (connus sous l'appellation « centres d'entraînement haute-performance »).

Les règles incluent certains assouplissements pour les athlètes des régions éloignées et les athlètes blessés (articles 9.2.1 et 9.2.2).

Tout athlète ayant nouvellement acquis le grade de ceinture noire devra obligatoirement avoir participé à une sélection provinciale dans la catégorie B au cours de la saison antérieure pour obtenir son admissibilité aux événements nationaux.

Tous les athlètes et les entraîneurs qui participent aux événements nationaux doivent obligatoirement porter la veste du Québec. La F.Q.T. s'engage de son côté à offrir aux athlètes et entraîneurs des vestons sans en retirer des profits. L'athlète qui ne porte pas sa veste pour l'évènement ou pour recevoir sa médaille sur le podium pourrait être exclu de l'Équipe Québec pour le tournoi subséquent.

9.4 Sélection d'athlètes du Québec en vue de la participation d'un tournoi OPEN

Le nombre d'athlètes envoyés sera déterminé en fonction des coûts évalués, un mois avant le voyage, et du montant maximal à respecter en vertu du budget approuvé par le C.A. de la F.Q.T. Les montants ou dépenses que couvrira la F.Q.T. pour chaque athlète sont :

- coût du transport d'aéroport du Québec déterminé par la FQT selon les coûts à l'hôtel du pays hôte de l'événement.
- frais d'hébergement (hôtel)
- inscription au tournoi.

Chaque athlète aura à assumer ses coûts de repas, de transport de l'hôtel au site de compétition et ses dépenses personnelles.

Les athlètes seront choisis de la façon suivante :

- Les athlètes qui se trouveront en tête du classement cumulatif mixte des athlètes québécois au moment de la sélection de l'équipe (article 9.1).
- Sont exclus : les athlètes brevetés et/ou ceux dont la participation à l'événement choisi serait déjà financée par Taekwondo Canada ou ses partenaires.
- La F.Q.T. ne retiendra qu'un maximum possible de 2 athlètes (du même sexe) par catégorie de poids (poids d'inscription au tournoi Open sélectionné). Dans le cas où les catégories de poids Olympiques seraient employées, la F.Q.T. pourrait exceptionnellement envoyer jusqu'à 3 athlètes du même sexe dans la même catégorie de poids.
- Ces athlètes doivent avoir combattu à au moins une « Sélection Équipe Québec » depuis le début de la saison. Lorsque trois sélections sont prévues dans une saison, l'athlète doit avoir combattu à deux sélections. Une exception peut être accordée à un athlète qui a fourni un

billet médical pour les deux sélections, mais qui a combattu à au moins une sélection au cours de l'année précédente. Pour être considéré, le billet médical doit être déposé au plus tard au moment de la pesée et doit avoir été émis par un médecin, un physiothérapeute ou un chiropraticien en titre.

- Ces athlètes doivent avoir été présents à 50% des entraînements Équipe Québec (connus sous l'appellation « centres d'entraînement haute-performance »), à compter du moment où ils y deviennent éligibles jusqu'au moment de la sélection, soit environ un mois avant la tenue de l'événement. Tout athlète ayant été inscrit à au moins une « Sélection Équipe Québec » au cours de la saison précédente est considéré éligible dès le premier entraînement de la saison (début septembre). Quelques recrues s'ajoutent en cours d'année après leur première participation à une « Sélection Équipe Québec ».

Les règles incluent certains assouplissements pour les athlètes des régions éloignées et les athlètes blessés (articles 9.2.1 et 9.2.2).

N.B : De plus, au moment du choix des athlètes pour la participation à un tournoi, si un des athlètes qui cumule le plus de points s'est absenté des entraînements Équipe Québec dans le mois précédent sa sélection en raison d'une blessure et que les billets médicaux justifiaient l'arrêt des entraînements pour 3 semaines consécutives et plus, **cet athlète pourrait** être considérés non préparé suffisamment et/ou non apte à donner le meilleur de sa performance. Dans ce cas, il serait remplacé par un autre athlète au sein de l'équipe.

L'invitation de participer au tournoi Open sera lancée aux athlètes sélectionnés. Dans le cas où un(e) athlète invité(e) serait incapable de participer à l'événement (blessure, études, travail...), la F.Q.T. offrira, à l'athlète succédant au dernier athlète invité dans le classement cumulatif mixte des athlètes québécois.

L'athlète sélectionné pour participer au tournoi Open et qui, rendu sur place, n'arrive pas à faire le poids de la catégorie dans laquelle il s'est inscrit, aura à rembourser 50% des frais encourus par la Fédération.

Tous les athlètes et les entraîneurs sélectionnés pour le tournoi Open doivent obligatoirement porter la veste du Québec. La F.Q.T. s'engage de son côté à offrir aux athlètes et entraîneurs des vestes sans en retirer des profits. L'athlète qui ne porte pas sa veste pour l'évènement ou pour recevoir sa médaille sur le podium pourrait être exclu de l'Équipe Québec pour le tournoi subséquent.

9.5 Bourses Équipe Québec

Les bourses Équipe Québec sont des bourses d'appui à la participation aux championnats canadiens senior et junior « Poom A » seulement. L'octroi se fait selon le classement cumulatif des points obtenus dans le cadre des « Sélections Équipe Québec » au terme des diverses étapes et au prorata de la participation de l'athlète. En résumé : Le montant d'une bourse sera établi en fonction du classement final « Sélection Équipe Québec » (top 3) et du nombre d'étapes disputées par l'athlète.

Quelques exemples :

Si le calendrier de la saison inclut deux sélections, que l'athlète a été inscrit et a participé à un seul des deux tournois, et qu'il se classe parmi les 3 premiers de sa catégories, il aura droit à 50% de sa bourse. Si, au cours d'une saison où trois « Sélection Équipe Québec » sont intégrées au calendrier, un compétiteur a fait 1 étape Junior et 2 étapes Seniors, le calcul sera fait selon son classement de 1 étape Junior et selon son classement de 2 étapes Senior indépendamment, mais en tenant compte que l'athlète a bel et bien participé aux trois sélections.

Précisions :

En outre, pour avoir droit à leur bourse, les athlètes se trouvant en tête du classement cumulatif final (top 3) doivent également remplir les conditions suivantes :

- Ces athlètes doivent avoir été présents à 50% des entraînements Équipe Québec (connus sous l'appellation « centres d'entraînement haute performance»), à compter du moment où ils y deviennent éligibles jusqu'au dernier événement national (canadien) inscrit au calendrier de la saison.

Les règles incluent certains assouplissements pour les athlètes des régions éloignées et les athlètes blessés (articles 9.2.1 et 9.2.2).

Tout athlète ayant été inscrit à au moins une sélection au cours de la saison précédente est considéré éligible dès le premier entraînement de la saison (début septembre). Quelques recrues s'ajoutent en cours d'année après leur première participation à une sélection.

Enfin, l'obtention des bourses est aussi conditionnelle à ce qu'un athlète aie pris part aux championnats.

En bref :

Les bourses seront remises à la fin de la saison aux médaillés qui rencontrent les conditions suivantes :

- Top 3 des « Sélections Équipe Québec ».
- Taux de participation aux sélections (bourses remises au prorata)
- Seuil minimal de participation aux entraînements Équipe Québec (50%)
- Participation au Championnat Canadien de l'année en cours.

Entente avec la Fédération Québécoise de Taekwondo.

Aucune modification de ces règlements ne se fera une fois la saison en cours, à moins que le comité des tournois et le conseil administratif de la FQT ne juge conjointement qu'il y a, à cette fin, une raison pertinente et suffisante.

Pour ce faire, les deux comités devront modifier et renégocier l'entente à nouveau et en aviser toutes les Associations Régionales, Dojangs et organisateurs de tournoi.

Toute autre modification n'entrera en vigueur que pour la prochaine saison sportive.

Martin Desjardins
Vice-Président
Fédération Québécoise de Taekwondo

Jean Faucher
Président
Fédération Québécoise de Taekwondo

Date : ____/____/____
Année mois jour

Date : ____/____/____
Année mois jour

Annexe A – Recommandations du Comité des officiels (Coupe du Québec) :

Les frais de nourriture et le per diem des officiels sont assumés par la F.Q.T. uniquement pour les Sélections Équipe Québec.

1. Responsabilités de la vérification de l'équipement :

- L'organisateur devra fournir un bénévole (pour la vérification des équipements de combat) qui sera sous la supervision d'un membre du comité des officiels.
- L'arbitre et les juges devront apporter une attention particulière aux athlètes avant chaque combat.

2. Nourriture :

Matin : Café, jus, fruits, muffins, beignets et fromage.

Dîner : Repas santé chaud et froid, jus, boissons gazeuses et café.

Collation : Muffins, beignets, barres tendres, fruits. (En après-midi, afin que les officiels puissent manger sur place).

Souper : Lunch santé si la compétition dépasse 18 h 00.

IMPORTANT : TOUJOURS PRÉVOIR DE L'EAU EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR TOUTE LA JOURNÉE.

3. Compétitions à l'extérieur :

Des frais de transport et d'hébergement doivent être attribués aux officiels en accord avec la politique de remboursement des dépenses de la F.Q.T.

Référence au document « Structure et planification du CDO »

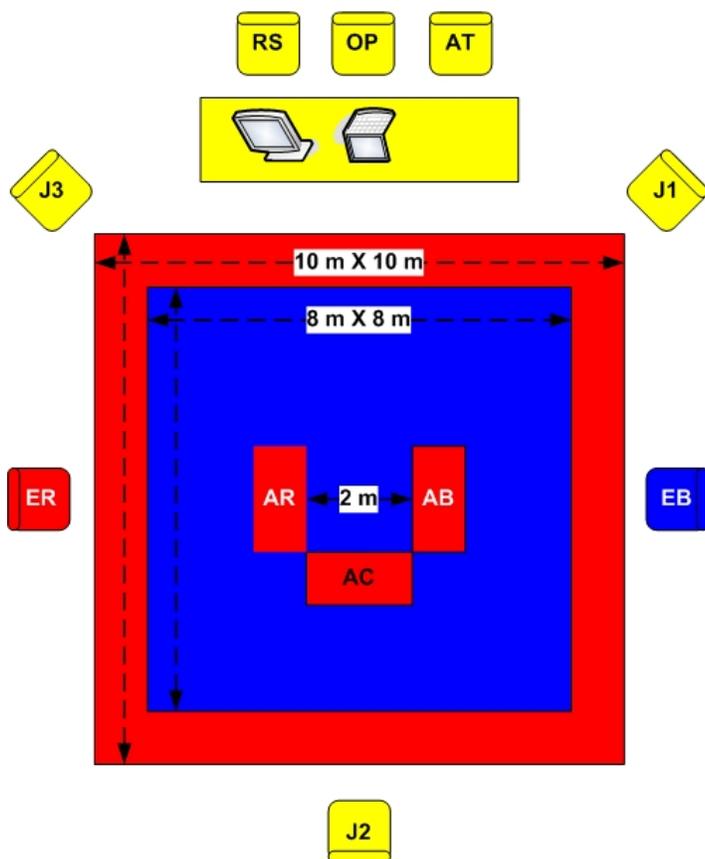
4. Coûts :

GRADES	PER DIEM
Internationaux	90\$
Nationaux N1	80\$
Nationaux N3-N2	75\$
Provinciaux P1 – P2	70\$
Provinciaux P3 – P4	65\$

5. Pesée :

1 officiel féminin et 1 officiel masculin devront être rémunérés 50,00 \$ à la pesée, la veille de la compétition. (1 bénévole féminin et 1 bénévole masculin devront être fournis par l'organisation).

Annexe B – Surface de combat (unis)



LÉGENDE

AB = Athlète BLEU
 AC = Arbitre de centre
 AR = Athlète ROUGE
 AT = Assistant technique
 EB = Entraîneur BLEU
 ER = Entraîneur ROUGE
 J1 = Juge de coin (position 1)
 J2 = Juge de coin (position 2)
 J3 = Juge de coin (position 3)
 OP = Opérateur de système informatique
 RS = Responsable de surface



L'usage d'un pourtour de sécurité additionnel d'une autre couleur (1 mètre de chaque côté, pour une surface totale de 10m x 10m) est obligatoire.

Annexe C – Fiche de protêt



Date: ____/____/20____

Demandeur: _____

Sujet: _____

DEMANDE / CAUSE / RAISON

CONCLUSION

COÛT

200\$	Gagné (non-remboursement)		Non-gagné (non-remboursement)
-------	-------------------------------------	--	---

Signature du demandeur: _____

Signature d'un membre
du comité de protêt: _____

200 \$ pour les ceintures noires (Sélection équipe du Québec et Catégorie « B »)

Annexe D – Exemples de manuel d’invitation pour une Sélection Équipe Québec

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE / MANDATORY EQUIPMENT

Les équipements obligatoires sont ceux qui ont été homologués ou reconnus par la W.T.F ou par la F.Q.T.
The mandatory equipment is those which were approved or recognized by W.T.F or by the F.Q.T.

Le dobuk complet avec la ceinture de couleur reconnue par la F.Q.T. (rouge et noire pour la catégorie « B » et noire seulement pour la catégorie « Elite »).
Complete dobuk with F.Q.T.: recognize color belt (red and black for "B" category and black only for "Elite" category).

Le casque de couleur assortie à celui du plastron.
Headgear of color matched with that of the chest protector.

Le protège buccal (transparent ou blanc, aucune couleur n'est acceptée, SANS EXCEPTION).
Mouthpiece (transparent or white, no color is accepted, WITHOUT EXCEPTION)

Les protèges avant-bras (jusqu'au coude sont acceptés)
Forearm protector (to the elbow are accepted).

Les gants de protection (blancs seulement).
Hand protector (white only).

La coquille (autant pour les garçons que pour les filles).
Groin cup (as much for the boys as for the girls).

Les protèges genoux souples sont acceptés.
Soft knee pads are accepted.

Les protèges thibias.
Shin protector.

Les chaussons Daedo pour plastron électronique. Achat disponible sur place (65\$).
Daedo socks for the electronic body protector. Purchase on site available (65\$).

Les athlètes doivent fournir leur « tape » pour le service de « taping » qui doit être effectué seulement par les physiothérapeutes ou approuvé par le personnel médical.
Athletes must supply their own tape for taping, which must be done only by the physiotherapist, or approved by the medical staff.

Tous les combats se feront avec les plastrons électroniques Daedo, fournis par la F.Q.T.
All combats will use Daedo electronics body protectors, supplied by F.Q.T.

ENTRAÎNEURS / COACHES

Les entraîneurs doivent être accrédités par la Fédération de Taekwondo du Québec.
Coaches must be accredited by the Quebec Taekwondo Federation.

Le port du jeans et les camisoles sont interdits.
Coaches may not wear jeans or straitjacket.

TABLEAU DES POIDS / WEIGHT CHART

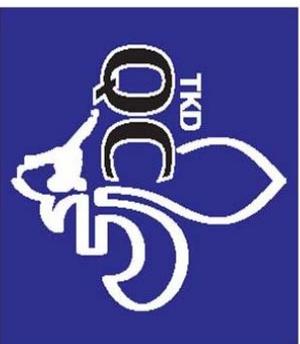
SÉNIOR—nés en 1996 et moins / SENIOR—born in 1996 and less			
Catégorie / Catégorie	Homme / Men	Femme / Women	
Fin	... 54 kg	... 46 kg	
Fly	+54 kg 58 kg	+46 kg 49 kg	
Bantam	+58 kg 63 kg	+49 kg 53 kg	
Feather	+63 kg 68 kg	+53 kg 57 kg	
Light	+68 kg 74 kg	+57 kg 62 kg	
Welter	+74 kg 80 kg	+62 kg 67 kg	
Middle	+80 kg 87 kg	+67 kg 73 kg	
Heavy	+87 kg ...	+73 kg ...	

POOM A, U17 & U15—nés en 1997, 1998, 1999 / POOM A, U17 & U15—born in 1997, 1998, 1999			
Catégorie / Catégorie	Hommes / Men	Femmes / Women	
Fin	... 45kg	... 42kg	
Fly	+45kg 48kg	+42kg 44kg	
Bantam	+48kg 51kg	+44kg 46kg	
Feather	+51kg 55kg	+46kg 49kg	
Light	+55kg 59kg	+49kg 52kg	
Welter	+59kg 63kg	+52kg 55kg	
Light/Middle	+63kg 68kg	+55kg 59kg	
Middle	+68kg 73kg	+59kg 63kg	
Light Heavy	+73kg 78kg	+63kg 68kg	
Heavy	+78kg ...	+68kg ...	

POOM B & U15 —nés en 2000, 2001 / POOM B & U15—born in 2000, 2001			
Catégorie / Catégorie	Hommes / Men	Femmes / Women	
Fin	... 33kg	... 33kg	
Fly	+33kg 37kg	+33kg 36kg	
Bantam	+37kg 41kg	+36kg 39kg	
Feather	+41kg 45kg	+39kg 42kg	
Light	+45kg 49kg	+42kg 45kg	
Welter	+49kg 53kg	+45kg 48kg	
Light/Middle	+53kg 57kg	+48kg 51kg	
Middle	+57kg 61kg	+51kg 54kg	
Light Heavy	+61kg 65kg	+54kg 57kg	
Heavy	+65kg ...	+57kg ...	

Aucune tolérance de poids.
No tolerance of weight.

SÉLECTION ÉQUIPE QUÉBEC



SAISON

20XX-20XX

ÉTAPE X

DATE

NOM DU SITE

SITE NAME

**ADRESSE CIVIQUE / ADDRESS
VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL
CITY, PROVINCE, POSTAL CODE**

ADMISSION

13 ans et plus :
13 years and more

10,00\$

6 ans à 12 ans :
6 years to 12 years

4,00\$

5 ans et moins :
5 years and less

GRATUIT
FREE



Éducation,
Loisir et Sport
Québec

INSCRIPTION / REGISTRATION

INSCRIPTION EN LIGNE SEULEMENT REGISTRATION ONLINE ONLY

<http://www.taekwondo-quebec.ca>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION / REGISTRATION DEADLINE

DATE

AUCUN CHANGEMENT DE CATÉGORIE NE SERA
ACCEPTÉ APRÈS LE « DATE ».
NO CHANGE OF CATEGORY WILL BE ACCEPTED
AFTER THE "DATE".

FRAIS D'INSCRIPTION / REGISTRATION FEES

Catégorie « Elite » / « Elite » Category: 60,00\$
Catégorie « B » / « B » Category : 50,00\$
Entraîneur / Coach : 10,00\$

PAIEMENT / PAYMENT

Fédération Québécoise de Taekwondo (WTF)
SELECTION ÉQUIPE QUÉBEC ÉTAPE X
4545 Pierre de Coubertin
Montréal (Québec), H1V 0B2

Les paiements pour les inscriptions doivent être
reçu à la Fédération Québécoise de Taekwondo
au plus tard le « DATE ».

Registration payment must be received at the
"Fédération Québécoise de Taekwondo" by
« DATE » at the latest.

Les compétiteurs doivent tous être affiliés. Au-
cune affiliation ne sera acceptée sur place.
Competitors must be affiliated with the Provincial
Association. No affiliation on site will be ac-
cepted.

INFORMATIONS

Courriel / Email : info@taekwondo-quebec.ca
Téléphone / Phone : 514-252-3198
Sans Frais / Tools free : 1-800-762-9565

CONTACT AU VISAGE / CONTACT TO THE HEAD

Contact léger au visage pour les POOM B et U15
nés en 2000-2001.
Light Head Contact for POOM B & U15 born in
2000-2001.

HORAIRE / SCHEDULE

DATE / DATE		Site de pesée	
		Début / Start	Fin / End
Remise des cartes d'accreditation (athlètes et entraîneur(s)) Pesés Catégories « Elite » & « B » / ID Card pick up (athletes and coaches)		XX:XX	XX:XX
« Elite » & « B » Catégories weigh in			
DATE / DATE		Site de compétition / Competition site	
		Début / Start	Fin / End
Combats « Elite » / Sparring « Elite »		XX:XX	~XX:XX
Combats Catégorie « B » / Sparring « B » Category		XX:XX	~XX:XX

NOTE POUR LES ÉLITES POOM A / NOTE FOR ELITES POOM A

Veuillez noter que les athlètes Élites (Poom A) qui sont dans
leur dernière année junior auront le droit de participer au
tournoi dans les catégories Junior ET Senior s'ils le souhaitent.
Il leur suffit de s'inscrire en tant que junior's via notre
site web puis de nous faire parvenir un courriel (à info@taekwondo-quebec.ca) d'ici le « DATE ». Indiquant qu'ils
(elles) souhaitent concourir dans les 2 catégories et dans
quelle division de poids senior. Ils (elles) participeront, et de
nous faire parvenir le paiement de 120\$. Il va de soi que le
poids de ces athlètes lors de la pesée devra correspondre aux
catégories de poids Junior et Senior dans lesquelles ils seront
inscrits afin qu'ils puissent participer dans ces 2 catégories.
Aucun remboursement ne sera accordé à une (e) athlète ne
rencontrant pas les exigences de ces divisions de poids.

Please note that Elite athletes (Poom A) who are in their last
Junior Year may compete in both Junior AND Senior divisions
if they choose to. Any athlete intending to do so must regis-
ter on line as a Junior participant, then send us an email by
« DATE » (at: info@taekwondo-quebec.ca) confirming that
they wish to compete in both divisions, and specifying in
which weight category they will compete as Senior, and
forward us a payment for 120\$. Any athlete wishing to com-
pete as both Junior and Senior must of course make weight in
both the Junior and Senior categories they've registered in, in
order to be allowed to compete. There will be no refund for
athletes who would not meet the weight requirements.

DURÉE DES COMBATS / LENGTH OF SPARRING

Catégorie Category	Manches Rounds	Durée Time	Repos Rest
"B"	3	90	45
"ELITE"	3	120	60

HÔTEL / HOTEL



HOTEL

Adresse civile / Address
Ville, Province, Code postal
City, Province, Postal Code

Tarif / Rates : XX\$ + taxes

Téléphone / Phone :

Sans Frais / Tools free :
Courriel / Email :

Occupation X à X personnes /
Occupancy X to X persons

Extra XX\$ + taxes par nuit /
Extra XX\$ + taxes by night

Mentionnez / Mention

INDICATIONS / INFORMATIONS

NOM DU SITE / SITE NAME



INDICATIONS ROUTIÈRES
DRIVING DIRECTIONS

Annexe E– Exemples des équipements obligatoires et acceptés ou refusés.

Le dobuk complet avec la ceinture couleur reconnue par la F.Q.T. (bleu pour la catégorie « C », rouge et noire pour la catégorie « B » et noire seulement pour la catégorie « Élite »).



Dans les compétitions de niveau compétitif, c'est la F.Q.T. qui fournit les casques (électroniques et a visière).



Le protège buccal transparent ou blanc (aucun protecteur buccal opaque ou de couleur ne sera toléré).



Dans les compétitions de niveau compétitif, c'est la F.Q.T. qui fournit les plastrons électroniques, selon une charte de grandeur appropriée au modèle de plastron utilisé.



Les protèges avant bras, sous le dobuk. Les protecteurs en coton ne sont pas permis.



Les gants de protections (blanc seulement).



La coquille, sous le dobuk, (autant pour les garçons que pour les filles)



Les protèges tibias, sous le dobuk. Les protecteurs en coton ne sont pas permis.



Les chaussons pour plastrons électroniques de marque Daedo



Autres équipements qui sont acceptés

Tous vêtements religieux qui ont reçu l'approbation de la Fédération Mondiale de Taekwondo sont désormais tolérés sous le casque et l'uniforme.



Protection avant-bras, sous le dobuk, avec protège coude.



Protection pour les genoux, sous le dobuk, doivent être en tissus, sans parties en métal ni en plastique.



Équipements qui ne sont pas acceptés

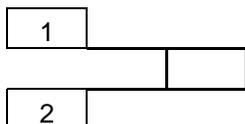
Tous colliers, bracelets, montres, bagues, piercings avec attache de métal doivent être enlevés, sans exceptions.



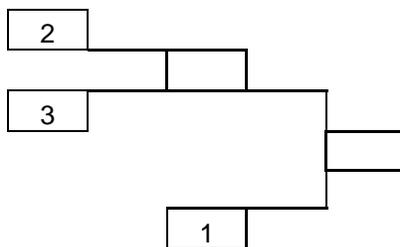
Les lunettes ne sont pas permises en raison des coups au visage.



Annexe F – Arbres de combats pour les catégories « Élite », « B » et « C » pour 3 athlètes et -



1 ^{ère} place
2 ^e place



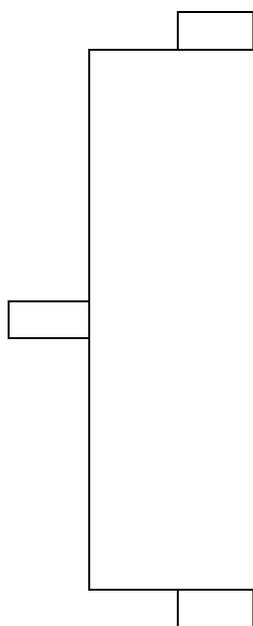
1 ^{ère} place
2 ^e place
3 ^e place

Annexe G – Arbres de combats pour la catégorie « B » et « C » pour 4 athlètes et

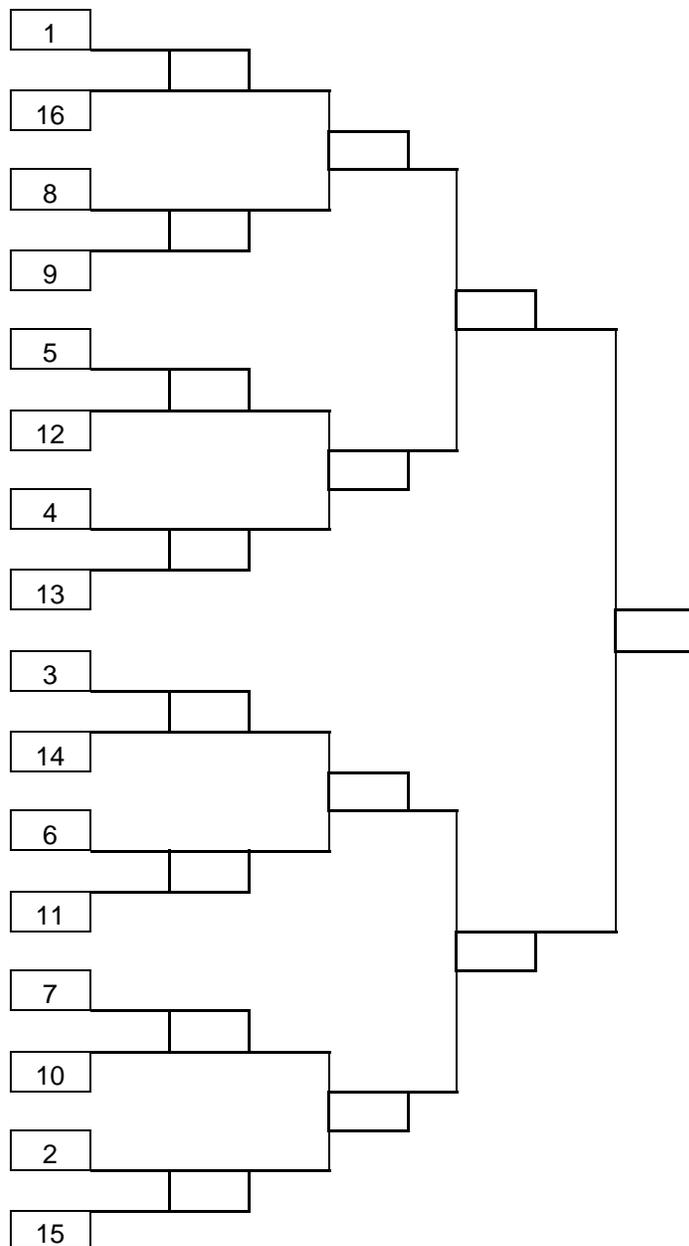
+



Perdants



Gagnants



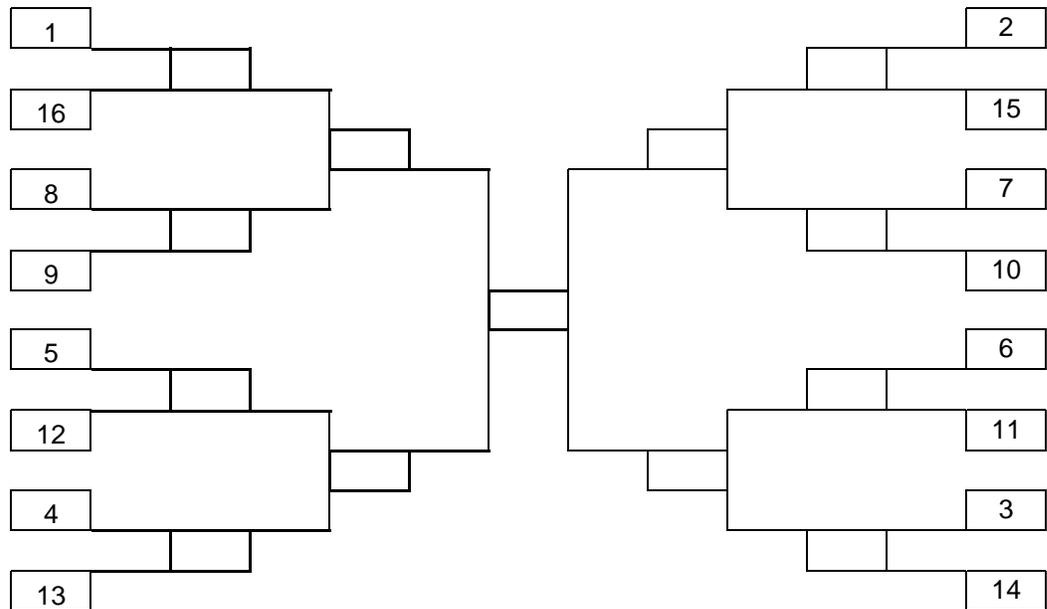
1 ^{ère} place
2 ^e place
3 ^e place

Annexe H – Arbres de combats pour la catégorie « Élite » pour 4 athlètes et +



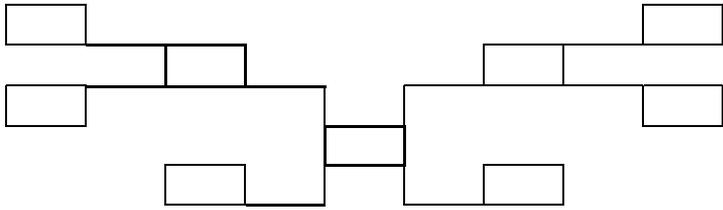
POOL A

POOL B



REPÊCHAGE POOL A

REPÊCHAGE POOL B



1 ^{ere} place
2 ^e place
3 ^e place

Aide Mémoire